

<p>manifestations organisées sur les voies ouvertes à la circulation publique ne comportant pas la participation de véhicules terrestres à moteur (sans VTM) <i>manifestations cyclistes, pédestres, équestres....</i></p>	<p>manifestations organisées sur les voies ouvertes à la circulation ou dans les lieux non ouverts à la circulation publique comportant la participation de véhicules terrestres à moteur (avec VTM) <i>motocross, kart, rallye automobile, stock-car, ..</i></p>
<p>→ <u>Maire</u> si la manifestation se déroule sur <u>le territoire d'une seule commune</u>,</p> <p>→ <u>Sous-préfet</u> d'arrondissement si la manifestation se déroule sur <u>plusieurs communes dans la limite d'un arrondissement</u>.</p> <p>→ Direction Départementale de la Protection des Populations de la Charente-Maritime (<u>DDPP</u>) si la manifestation se déroule sur plusieurs communes de <u>l'arrondissement de La Rochelle</u> ou sur <u>plusieurs arrondissements</u> ou départements.</p>	<p>Direction Départementale de la Protection des Populations de la Charente-Maritime (<u>DDPP</u>)</p>